

FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION **DU LYCEE AUGUSTE RENOIR (2026/2027)**

1/. INSCRIPTIONS

Paieement au repas, avec un système de réservation obligatoire. L'accès au self se fait par une carte d'accès personnelle, fournie aux élèves et aux étudiants lors de la première rentrée et qui sera valable tout au long de la scolarité. Pour les nouveaux élèves du secondaire (2nde essentiellement), l'inscription à la demi-pension sera effective dès le paiement d'un chèque initial de 47 € (provision pour 10 repas au tarif maximum). Prévoir une photo récente pour la carte (obligatoire). Pour les étudiants, l'inscription sera effective lors de la création du compte chez TurboSelf, alimenté par un premier paiement en ligne.

2/. TARIFS ET APPROVISIONNEMENT DE LA CARTE

Tarification au ticket et au quotient familial, fondée sur les ressources des familles. Une attestation de paiement CAF ou une attestation de quotient familial Caf devra être remise **à l'intendance à chaque rentrée de septembre pour tous les nouveaux inscrits comme pour les anciens ; faute de quoi le tarif maximum de la grille sera appliqué**, sur tous les repas consommés, tant que le dossier sera incomplet (pas de remboursement rétroactif).

Si les parents ne sont pas allocataires Caf : une calculette est disponible sur le site de la Région Ile-de-France pour leur permettre de calculer leur quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire (<https://calculette-qf.iledefrance.fr/demarrage>). Vous pourrez vous connecter avec FranceConnect ou via monlycée.net. L'élève devra fournir en outre les copies du dernier avis d'imposition et du livret de famille.

Par la suite, le **rechargement** de la carte se fera à raison **d'au moins 10 repas** :

- par paiement en ligne sur le site de TurboSelf (voir infra)
- par chèque bancaire libellé au nom de « l'agent comptable du Lycée Auguste Renoir », avec nom et classe de l'élève au dos du chèque, déposé à l'intendance exclusivement, **entre 12h et 14h uniquement (permanence demi-pension)**. Attention : le dépôt d'un chèque ne dispense pas de réserver dans les délais (voir plus bas les règles du système de réservations).
- par espèces déposées à l'intendance, en échange d'une quittance ; toutefois, notre lycée n'étant pas agence comptable, le paiement en espèces doit demeurer l'exception (pas de monnaie à rendre ; faire l'appoint).

IMPORTANT : si la carte n'est pas alimentée, l'accès au self sera refusé par le distributeur automatique de plateaux. De plus, la réservation des repas sera impossible.

CONSULTATION DU SOLDE : chaque rationnaire a le devoir de contrôler l'état de son compte lors du passage au self via l'écran du distributeur automatique de plateaux ou sur internet ou sur la borne en libre-service dans le hall.

3/. CREATION D'UN COMPTE « TURBOSELF »

Pour réserver, payer par carte bancaire et consulter leur compte, les nouveaux inscrits devront dans un premier temps créer un compte sur le site de notre prestataire « Turbo-Self ». **Le lien est accessible depuis le site internet de notre lycée** : <http://ecole-lycee-renoir-paris.fr>

Tout en bas de la page, rubrique « RACCOURCI DU MENU », puis « demi-pension : paiement en ligne et réservations », et enfin « lien vers turboself ».

Une fois sur la page d'accès à l'espace numérique Turboself, descendre tout en bas, puis cliquer sur « Créer un compte ». Renseigner le numéro de carte de cantine (les 5 derniers chiffres suffisent) ; le nom et le prénom du titulaire et une adresse mail. Un identifiant et un mot de passe seront envoyés par mail 48h maxi après cette demande. Ce mot de passe pourra être modifié par la suite.

***N.B.:** aucun identifiant, aucun mot de passe, ne pourra être délivré par l'intendance. En cas de perte ou d'oubli, l'élève devra suivre la procédure décrite sur la page internet ci-dessus.*

4/. SYSTEME DE RESERVATION (OBLIGATOIRE)

Les réservations sont ouvertes jusqu'à 8 semaines à l'avance ; de même pour la suppression des réservations. Réservations et annulations seront **closes le jour même à 3h30 du matin**.

Afin de laisser le temps aux nouveaux élèves de créer leur compte sur le site de notre prestataire, une **période d'adaptation de deux semaines** est prévue à l'ouverture de la demi-pension. L'absence de réservation ne sera pas bloquante durant cette quinzaine d'adaptation. Mais ensuite, **l'élève qui n'aura pas réservé dans les délais ne pourra pas déjeuner**.

Bon à savoir: la réservation entraîne automatiquement le débit du repas. **Les repas non consommés ne sont ni remboursés, ni reportés, faute d'avoir été annulés à temps.** En cas d'arrêt maladie, il est demandé aux élèves ou à leur famille de supprimer les réservations sur toute la période d'absence de l'élève. En cas d'aléa majeur (ex : grève massive dans les transports, mouvement social, ou bien absence d'un ou plusieurs professeurs qui entraînerait une journée entière sans cours), l'intendance ne débitera pas les repas non consommés, et ceci pour tous les élèves concernés, sans qu'ils en fassent la demande. En revanche, en cas de modification mineure de l'emploi du temps, qui n'empêche pas l'élève de déjeuner au self (ex : un cours supprimé le matin ou l'après-midi), l'intendance débitera les repas non consommés.

- la réservation n'est possible que si la carte est suffisamment approvisionnée. Il appartient aux élèves ou à leurs parents de **vérifier régulièrement l'état de leur compte** (sur internet, à la borne du hall).

- les menus de la cantine de la semaine suivante sont établis le mercredi et diffusés le jeudi. Ils sont affichés dans le hall d'entrée du site principal, au début de la chaîne du self et en salle des professeurs. Les menus sont accessibles sur internet sur Pronote. Ces menus peuvent néanmoins être modifiés à la dernière minute en fonction des aléas liés à l'approvisionnement des denrées. Les menus sont donnés à titre indicatif et ne sauraient donner lieu à réclamation.

5/. CARTE : ATTRIBUTION, OUBLI , PERTE, VOL OU DEGRADATION

Une carte d'accès au self est fournie à chaque rationnaire lors de son arrivée dans l'établissement. Strictement personnelle, elle ne peut être prêtée à un autre élève.

L'élève qui **perd sa carte** ou se la fait voler doit le signaler sans délai à l'intendance, qui désactivera immédiatement cette carte. De même, en cas de dégradation constatée (ex : découpage, photo « grimée », nom raturé, code barre illisible), la carte sera bloquée, et une autre carte devra être achetée au prix fixé par le conseil d'administration (quatre euros depuis le 01/09/17). Une photo récente devra être apportée à l'intendance pour être collée par la secrétaire sur la nouvelle carte (**pas de photo = pas de nouvelle carte**).

En cas **d'oubli de carte**, les élèves se présenteront à l'intendance, entre 12h et 14h, pour éditer un ticket de remplacement leur permettant de déjeuner le jour même. Cependant, en cas d'édition systématique, révélatrice d'une perte de carte, l'intendance se réserve la possibilité de bloquer l'édition à l'intendance et demandera à l'élève de racheter une nouvelle carte.